

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU


Pays de
Landivisiau
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BUREAU COMMUNAUTAIRE
séance du 14 janvier 2025

Délibération N°2025-012-BC

Date de convocation : 07 janvier 2025

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 8	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------

Sollicitation d'une subvention au titre de la DSIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 du mois de janvier à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

Mme CLAISSE Laurence
Mme HENAFF Marie Claire
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) /

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme CLAISSE Laurence

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La CCPL est gestionnaire d'une halte-garderie itinérante depuis mars 2015. Dans le cadre de sa convention avec la Caisse d'allocations familiales, la CCPL s'est engagée en mai 2022 dans le dispositif IDA (Informer Détecter Accompagner) afin de réinterroger les modalités de fonctionnement de la halte-garderie, son inscription dans le paysage local, le projet social et économique de la structure.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le projet territorial de cohésion sociale (CTG) signé par la CAF, la CCPL, le Conseil Départemental et les 19 communes membres.

Son plan d'actions s'articule autour de trois grands axes.

L'axe 1 concerne la famille, l'enfance et la parentalité avec pour objectif de favoriser l'installation pérenne des familles sur le territoire, de dynamiser l'emploi en garantissant la conciliation vie professionnelle et vie personnelle, en adaptant l'offre de garde collective et régulière aux besoins des familles.

La CCPL est un territoire rural avec une population jeune bénéficiant d'une certaine attractivité

et doté d'un tissu économique dynamique.

Depuis quelques années, la CCPL doit faire face à une baisse du nombre d'assistants maternels sur le territoire et, de fait, à la baisse de son offre d'accueil (208 assistants maternels en activité en 2023 contre 277 en 2018). L'âge médian des assistants maternels se situe entre 45 et 49 ans, avec 19 assistants maternels ayant plus de 60 ans, ce qui implique des départs à la retraite conséquents dans les prochaines années.

Or, à ce jour, les assistants maternels restent les principaux acteurs de l'accueil du jeune enfant sur le Pays de Landivisiau en l'absence d'une offre de garde collective et régulière de type multi-accueil.

C'est pourquoi, la CCPL a engagé une étude en vue de définir les solutions à apporter face à cette situation problématique pour les familles de jeunes enfants et de faire évoluer son service de halte-garderie itinérant.

Au regard du diagnostic posé, les acteurs du secteur ont ainsi soulevé l'enjeu de la création de structures d'accueil collectif comme enjeu de développement économique et d'attractivité du territoire.

Les points clés pour la définition du lieu d'implantation du futur multi-accueil, qui remplacera la halte-garderie itinérante, ont été les suivants :

- Le projet de multi-accueil communautaire doit répondre à l'augmentation de la population à l'échelle de l'EPCI et en particulier sur le bassin Nord.
- Les données analysées montrent une tension accrue sur les assistants maternels sur le bassin Nord.
- L'équipement aura vocation à servir l'ensemble du bassin Nord de la CCPL.
- La création en cours de près de 150 nouveaux logements sur Plouvorn.

Au vu des données de diagnostic, les élus communautaires ont décidé la construction d'un multi-accueil de 18 places à Plouvorn.

Le projet est estimé à 1 400 000 € HT et est éligible aux crédits affectés à la DSIL 2025. Sa nature « Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants » lui permet d'être éligible à la DSIL.

A ce titre, la Communauté de communes souhaite solliciter la DSIL pour cette opération à hauteur de 280 000 €, soit un taux de 20%.

Le tableau prévisionnel de financement se présente ainsi :

DEPENSES		RESSOURCES	
TERRAINS	22 000 €	DSIL 2025	280 000 €
TRAVAUX	1 378 000 €	Région Bretagne	150 000 €
		CD29	100 000 €
		MSA	100 000 €
		CAF	387 000 €
		Autofinancement	383 000 €
Total	1 400 000 €	Total	1 400 000 €

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;
Après avoir entendu son rapporteur, Mme Babeth Guillerm, vice-présidente ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide le projet de construction d'un multi-accueil de 18 places à Plouvorn.**
- **Sollicite un financement dans le cadre de la DSIL 2025 à hauteur de 280 000 € pour le financement de ce projet.**
- **Arrête les modalités de financement telles que visées ci-dessus.**
- **Autorise le Président ou son représentant à faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 15 janvier 2025.

La Secrétaire de séance,
Laurence CLASSE.



Le Président,
Henri BILLON.

